

COMPTE-RENDU DU COURS DE RENE LEVY

Le 3 septembre 2012

משנה מסכת אבות פרק א משנה יב. הַלְּ וְשָׁמָאי קִיבְלוּ מִמּוּן הַלְּ אָוֹמֵר הַיּוֹ כַּתְלָמִידִיו שֶׁל אַהֲרֹן אָוֹהֵב שָׁלוֹם וּרוֹדֵף
שָׁלוֹם אָוֹהֵב אֶת הַבְּرִיּוֹת וּמִקְרָבֵן לִתְוֹרָה :

Résumé

Le cours démontre la fausseté des idées reçues sur Pinhas et sur Zimri : Pinhas, figure du zélotisme, n'est pas l'agent d'une vengeance violente, précipitée et irréfléchie, ni un fanatique. Zimri n'est pas le promoteur du mariage mixte, mais un juif mosaïque de l'ouverture : il pense qu'en entretenant une relation avec les idolâtres et leur culture sur le mode de la prostitution, il préserve son identité juive et permet d'établir une forme d'universel.

Les controverses soulevées lors du cours précédent sur le geste de Pinhas nous forcent à revenir sur la question du zélotisme. Le commentaire de Rachi rapporte un verset qui fait référence à Pinhas. "Soyez des disciples d'Aaron" signifie qu'il faille être "comme Pinhas". Dans Sanhédrin 82b, il est rapporté qu'après le massacre ayant provoqué 24 000 morts, Pinhas s'est dressé et a demandé justice. Rabbi Elazar a dit : le texte n'emploie pas *vayitpalel* [il pria], mais *vayepalel* [il demanda justice]. La forme verbale est intensive, ce qui nous apprend qu'il s'est "accroché" avec son créateur. Les anges ont voulu l'écartier. Dieu a dit de le laisser, car il est "un zélate fils de zélate, et un conciliateur fils de conciliateur". Le zélate dont il est le fils est Lévy, dont on dit qu'il était violent¹. Mais on dit de Pinhas qu'il résorbait la colère, comme son ascendant Aaron². Le zélate a donc à la fois une dimension de vengeur et une dimension de conciliateur. Le zélotisme prête donc à confusion.

Que reproche-t-on à Pinhas ? Sa violence et sa précipitation. Sa précipitation vient de la violence qui l'anime et le pousse au meurtre de Zimri.

Or les gens raisonnables ne se prononcent pas sur un acte sans jugement. Ils ne jugent pas non plus précipitamment (nous avons vu dans une michna précédente qu'il fallait être circonspect dans le jugement). L'absence de jugement et la précipitation dans le jugement sont iniques. On lui reproche également de ne pas avoir recherché le consensus, d'avoir agi seul. Pire, il aurait agi contre l'avis de la plupart des israélites présents, notamment les notables, voire le Sanhédrin (ou son équivalent). Pourtant, l'acte de Zimri est commis au su de tous (bépharésia en grec, ce qui signifie ouvertement). Voilà pourquoi on accuse Pinhas de fanatisme. Mais c'est faux !

1. Pinhas n'a pas agi précipitamment, mais avec prémeditation. Dans Sanhédrin 82a (bas), il est écrit qu'il a pris sa lance et en a caché la pointe sous sa tunique, et qu'il allait en s'appuyant sur elle comme sur un bâton. Quand il est arrivé à la tribu de Chimon, il a dit : « Où voyons-nous que la tribu de Chimon est supérieure ? [pourquoi ne ferais-je pas comme vous ?] » Ils l'ont entendu et ont dit : "Laissons-le entrer dans la tente de prostitution". Ils ont dit : « même lui, vient faire ses besoins. » Rien n'est impulsif dans le meurtre de Pinhas. En droit pénal, on

¹par exemple lors du massacre des habitants de Sichem, pour venger l'honneur de sa soeur Dina

²par exemple lors de la révolte de Korah

appelle cela un crime prémedité. Il n'y a donc pas de précipitation de la part de Pinhas, mais prémeditation. Pourtant, dans sa glose, Rachi parle d'emportement (en français dans le texte).

2. Un fanatique invoque toujours la loi, par opposition à la violence délinquante, qui est hors la loi. La question de la loi, dans le cas de Pinhas, est beaucoup plus complexe que dans le fanatisme.

1) Il y a une restriction relative à la loi pour le zélate (Sanhédrin 82). Si un zélate va consulter, on ne lui répond pas. S'il a la moindre incertitude, au point de vouloir consulter le législateur, celui-ci ne lui dit pas la loi. Il ne peut plus agir, même en cas de flagrant délit, s'il a d'abord consulté son droit. On lui tait la loi pour qu'il n'ait pas à l'invoquer au moment d'agir. Il ne peut invoquer la loi du moment qu'elle ne s'est pas imposée à lui au moment de l'acte. S'il sursoit, s'il suspend son jugement, c'est trop tard : il a dépassé le cadre du zélotisme. Le zélotisme ne procède pas d'une invocation de la loi, mais plutôt d'une intuition.

2) Le zélate est-il irréfléchi ? Non, il est celui à qui la loi s'impose. Rav dit dans Sanhédrin 82b : "Il a vu la chose se produire, et la loi s'est imposée" (il s'est rappelé la halakha). La halakha s'était dérobée de Moché, et lui Pinhas s'en est souvenu. Celui qui a trouvé cette loi doit s'en faire le porteur (du persan *parwanaq*) et l'exécutant. Que la loi s'impose non comme un fait de la raison comme chez Kant (in abstracto), mais comme un fait du crime, c'est le propre du zélotisme. Dans le zélotisme, il est question de conscience du crime, et non pas de savoir du crime. Il n'y avait pas de loi qui interdisait à Zimri son acte avant l'intervention de Pinhas. On ne parle pas d'une loi impérative, ni même d'une loi pénale. Il existe l'interdit d'épouser une idolâtre, de s'unir avec une idolâtre. Mais la prostitution, est-ce défendu ? Ce n'est écrit nul part dans la Tora, seul l'épisode de Pinhas le laisse entendre. La Michna n'énonce ni un interdit, ni une peine, mais une loi d'impunité pour les zélates, sans que l'on puisse les empêcher d'agir.

Michna : Celui qui vole un ustensile du temple, celui qui blasphème Dieu sous le nom d'une idole (version du Rambam), et celui qui couche avec une Aramite peuvent être vengés par un zélate. Ces 3 cas sont gradués. Le voleur (gonav) agit à l'insu de tous, en cachette. Celui qui prend l'aramite (boél) agit ouvertement. Le blasphémateur (mékalel) se situe à un niveau intermédiaire : il maudit ouvertement, mais cache le nom de Dieu. Quel est le point commun entre ces trois cas ? Pourquoi induisent-ils une réaction de zélate ? Ces trois cas désignent, au sens strict, des cas de conscience, et non pas des cas d'école. Ils ne relèvent pas d'un savoir mais d'une intuition pure. Là réside la difficulté de la loi du zélate. C'est une loi assertorique (un jugement de fait), par opposition à la loi catégorique. Les zélates frappent à mort, et nous n'avons pas le droit d'intervenir. Rien ni personne, sauf la personne attaquée, ne saurait empêcher le zélate d'agir. Car la guémara dit (Sanhédrin 81a) : si Zimri s'était détaché de l'aramite, Pinhas aurait été passible de mort. Si Zimri s'était retourné et avait tué Pinhas, il aurait été impuni, on ne l'aurait pas considéré comme un meurtrier. On ne nie pas que Pinhas soit un agresseur. On ne nie pas que la personne agressée puisse se défendre. On ne se représente pas la nécessité morale de cette loi, car cette nécessité ne relève pas de la raison discursive, mais d'une intuition pure. Devant le fait flagrant des trois cas, la nécessité s'impose de frapper, même à mort. Ces trois cas ne représentent pas des crimes, mais ils se présentent comme des crimes. On peut ne vouloir s'en tenir qu'à la représentation, à l'image de cas dont on ne voit pas bien qu'ils sont des crimes. Dans ces trois cas, l'homme incriminé ne nuit pas à l'autre : ce ne sont pas des crimes dans l'acceptation sociale du crime. L'homme ne nuit pas non plus à l'Autre (Dieu) : ce ne sont pas des crimes dans l'acceptation religieuse. Dans le cas des ustensiles du temple, l'homme ne vole ni les laïcs, ni le prêtre, ni Dieu : il n'y a pas de propriétaire. Malgré tout, il faut dire qu'il se passe quelque chose de l'ordre du crime impalpable, que seul l'intuitif, le zélate, discerne comme crime. Nous, on ne peut qu'envisager la possibilité d'une gravité criminelle de ces actes (déreh halimoud). Il est important de comprendre que l'acte de Zimri fut une prostitution, et non une union. Zimri n'est pas le promoteur du mariage mixte. Zimri est ce prince de Chimon qui s'accouple sans intention

de s'unir, pour son besoin. De ce fait, l'échange avec Moché gagne en gravité (82b) : Zimri tire la fille par les cheveux, et demande : fils d'Amram, cette fille est-elle permise ? Sinon, quid de Séphora ? Toi, Moïse, qui t'a permis de t'unir avec une fille d'idolâtre ? Moi, je veux uniquement assouvir mes besoins. Si j'avais voulu m'unir à elle, c'est là que j'aurais fauté. Je reste fidèle à la loi, je ne me perds pas, en n'entretenant qu'un rapport de prostitution. Zimri rejoint la critique de Paul aux Pharisiens, auxquels il dit : "Vous, qui énoncez la loi, êtes les premiers à la transgresser").

La question est posée du rapport du Juif mosaïque avec ceux qui leur sont radicalement autres, les idolâtres. On peut coucher avec leurs filles, au sens strict, et au sens large, par le biais de la culture, la science, etc., mais dérehk znout, c'est-à-dire avec un rapport de prostitution. Faut-il faire le choix du sectarisme ? Lui, Zimri, pose qu'il ne peut y avoir de coupure avec les autres idolâtres. Il est un Juif mosaïque de l'ouverture. Il pose qu'il faut ouvrir à la fille de l'autre, du moment qu'elle se prostitue. On ne peut rien partager sans connivence. Et les Frum, le partie des dévots, ont applaudi ! Les Frum sont favorables à l'ouverture de prostitution : j'emprunte à la culture idolâtre pour mes besoins, je suis ouvert. Zimri prône l'universel, mais un universel de prostitution. Il sait que le rapport à la non-Juive absolue est nécessaire, il le voit chez Moché, comme chez Aharon avant lui. Il veut ouvrir sa tente, sans pour autant renoncer à soi ; il ne prône pas la mixité. Il veut rester Juif, Juif dominant, un Juif de Moïse. Il sait que le Juif ne peut pas rester cloîtré dans sa tente, l'exemple de Moché l'atteste. L'universalisme de Zimri condamne le judaïsme à la prostitution. Quand les Juifs ne sont pas sectaires, ils s'ouvrent à la prostitution. Zimri paraît fidèle à Dieu, mais il le trompe. En vérité, la passion du radicalement autre, de ce qui n'est pas soi, pas juif, se substitue vite à l'amour de l'autre. La prostitution se substitue à l'intimité amoureuse. C'est là que Pinhas frappe. Si l'universel doit advenir, cela doit advenir par l'union de Moïse et Séphora, qui est celle qui fait disparaître l'idolâtrie.